

Municipalité de Vianney

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 3 juin 1981, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de Halifax-Sud, partie Sud-Ouest, en celui de «Municipalité de Vianney».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,

13477-o

JACQUES LÉONARD.

Institutions financières et Coopératives**Assurances — Loi sur les****La Compagnie d'assurances Adriatique du Canada***Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'assurances Adriatique du Canada, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé au 1075, Beaver Hall Hill, Montréal, QC. H2Z 1S6.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 11 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,

13543-o

JACQUES M. ROY.

La Jeannoise, société mutuelle d'assurance contre l'incendie*Délivrance de permis*

Avis est, par les présentes, donné que La Jeannoise, société mutuelle d'assurance contre l'incendie a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

- Biens
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité

La société a déposé auprès du ministre des Finances, un cautionnement en garantie d'exécution de ses obligations pour un montant de 21 000,00 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 1067, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, QC.

Donné à Québec, le 16 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,

13452-o

JACQUES M. ROY.

Le Groupe Desjardins, assurances générales*Délivrance de permis*

Avis est, par les présentes, donné que Le Groupe Desjardins, assurances générales a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Crédit
- Garantie
- Hypothèque
- Responsabilité

L'assureur a déposé auprès du ministre des Finances, en garantie de l'exécution de ses obligations, un cautionnement d'un montant de 860 000,00 \$.

Le siège social de la compagnie est situé au 100, route Trans-Canada est, Lévis.

Donné à Québec, le 11 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,

13452-o

JACQUES M. ROY.

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Bonaventure et Matapédia*Demande de permis*

Avis est, par les présentes, donné que La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Bonaventure et Matapédia, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Causapsal dans le comté municipal de Matapédia, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurances suivantes:

- Biens
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-Jacques-le-Majeur et de Sainte-Marie-de-Sayabec.